



Ma demission m'ouvre t elle le droit aux indemnisations ?

Par **nolog**, le **17/08/2012** à **20:09**

Bonjour,rrnJ'ai démissionné du poste de technicienne que j'occupais depuis 5 ans, car je reprends mes études a partir de septembre : Master informatique en contrat de professionnalisation (ce qui m' a d'ailleurs poussé a démissionner car pour faire un contrat pro quand on a plus de 26 ans il faut être demandeur d'emploi)rrncest ce que durant les deux mois qui me séparent de la rentrée universitaire je peux prétendre à des indemnisations, en d'autres termes est ce que ma démission est ce qu'ils appellent légitime ?rrnsachant qu'avant de démissionner j'étais en congé parental qui s'arrête en novembre prochain. rnrnMerci pour votre retour

Par **DSO**, le **18/08/2012** à **14:41**

Bonjour,rrnVotre démission n'ouvre pas droit à l'indemnisation Pôle Emploi, mais vous devriez continuer à percevoir votre congé parental.rnrnordialement,rnDSO